Grenoble : Karim Boudouda, 27 ans et dix condamnations au casier judiciaire

25/07/2010 à 9h12

Karim Boudouda, le malfaiteurs «*aimé, connu et respecté*» qui a été tué le 16 juillet dans le quartier de La Villeneuve à Grenoble après le braquage du casino d'Uriage avait déjà un lourd casier judiciaire. Trois de ces peines avaient été prononcées par la cour d'assises de l'Isère pour vols à main armée.

En février 2005, Karim Boudouda avait en effet été condamné à sept ans d'emprisonnement pour une série de braquages commis entre le 4 septembre et le 8 novembre 2002 au préjudice de la bijouterie Wegelin à Grenoble, de la banque Rhône-Alpes de Fontaine, de la Société Générale située avenue Malherbe à Grenoble et du Crédit Lyonnais de Fontaine.

Suspecté par ailleurs de faire partie d'une bande de malfaiteurs qui, **entre le 4 juillet et le 22 août 2002**, avait attaqué le casino d'Allevard, le supermarché Casino d'Échirolles, la Poste de Brié-et-Angonnes, la BNP d'Échirolles, le Crédit Lyonnais de Malherbe à Grenoble et d'avoir tenté de braquer la BNP de Saint-Martin-d'Hères, Karim Boudouda avait de nouveau comparu devant cette même cour d'assises en juin 2005 pour "vols avec arme en bande organisée".

Il n'avait finalement été mis en cause que dans le hold-up du casino d'Allevard et avait écopé pour cela de 4 ans de prison. **Cette peine avait alors été confondue** avec celle (de sept ans) qu'il était en train de purger à la maison d'arrêt de Varces.

Suite sur Le Dauphiné